



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Annexe 3

DEMANDE DE DÉROGATION PERMANENTE À L'INTERDICTION D'EMPLOI DU FEU pour l'installation de foyer de cuisson de type "barbecue collectif" en site aménagé pour l'accueil du public par les propriétaire ou occupant du chef du propriétaire, dans les bois, forêts, landes, garrigues, maquis, plantations forestières et jusqu'à 200 mètres de ces formations.

Demande à déposer au minimum 1 mois avant la date prévue des travaux.

Je soussigné(e), NOM : Prénom :

Raison sociale :

Commune : Lieu-dit :

Adresse :

N° de tél. fixe : N° de tél. portable :

Agissant en tant que : PROPRIETAIRE - OCCUPANT DU CHEF DU PROPRIETAIRE

en qualité de : (*locataire, gérant,...*), sollicite l'autorisation pour l'installation de foyer de cuisson de type "barbecue collectif" en site aménagé pour l'accueil du public.

Je joins à la demande :

1 - Un plan de situation à l'échelle 1/25 000° (de type IGN ou équivalent) de format A4 présentant la situation de l'établissement dans le massif (peuplements, voies d'accès, équipements..) et faisant figurer les contours de la propriété et du site aménagé.

2 - Un plan de masse à l'échelle 1/500° ou 1/2500° (de type plan d'architecte ou équivalent) de format A4 ou A3 précisant l'organisation du site par la matérialisation des contours du site et de la propriété, des accès, des emplacements et des installations, des arrivées d'eau et des points de feu avec leur périmètre de sécurité.

3- Les caractéristiques techniques de l'équipement (à compléter) :

- dimensions de l'équipement : - mode d'ancrage au sol :

- matériaux prévus pour la réalisation des équipements :

- nombre d'équipements : - nombre maximum de foyers par équipement :

- nature de la surface de sécurité de 5 m de rayon minimum :

- distance : avec les installations et emplacements les plus proches : ,

avec les limites de propriété : , avec poste d'eau le plus proche :

Dispositions complémentaires

- Toute modification d'emplacement ou du nombre d'équipements nécessite l'établissement préalable d'une nouvelle demande de dérogation.
- L'utilisation de tout autre barbecue à flammes autre que le barbecue collectif est interdite.
- L'heure d'extinction des feux est soumise à l'autorité du demandeur.

Je suis informé que l'emploi du feu et les conséquences qui peuvent en résulter relèvent de mon entière et unique responsabilité.

Fait à <input type="text"/> , le <input type="text"/>	Date de réception en mairie : <input type="text"/>
Signature du déclarant (avec mention manuscrite "lu et approuvé")	Avis : favorable <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/> Le maire (cachet et signature)
Avis du SDIS, le <input type="text"/>	favorable <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>
Avis de la DDT, le <input type="text"/>	favorable <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>

Demande à transmettre renseignée à : Préfecture de l'Ardèche – SIDPC – BP 721 – 07007 PRIVAS Cedex – Tél. : 04.75.66.50.00